1893

H. CAMPAGNE

Courtier de Marchandises assermenté au Tribunal de Commerce de la Seine

9, Rue du Trésor *(26, rue Vieille-du-Temple)*

Vente aux Enchères publiques

PAR SUITE DE

RÉALISATION DE GAGE

En vertu de la loi du 23 Mai 1863 et du décret du 29 Août 1863

A LA

NOUVELLE BOURSE DU COMMERCE DE PARIS

RUE DU LOUVRE

Salle des Courtiers assermentés

LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 1893

à 3 heures précises

DE

TABLEAUX MODERNES

ET

TAPISSERIES ANCIENNES

EXPOSITION : Les Mercredi 6 et Jeudi 7 Décembre

GALERIE GEORGES PETIT, 8, RUE DE SÈZE

De 1 heure à 5 heures

H. CAMPAGNE	**GEORGES PETIT**
Courtier	*Expert*
9, rue du Trésor	12, rue Godot-de-Mauroi

1893
Dec. 1
Pape
DTL

TABLEAUX MODERNES

ET

TAPISSERIES ANCIENNES

DONT LA VENTE AURA LIEU

NOUVELLE BOURSE DU COMMERCE DE PARIS

Salle des Courtiers Assermentés

LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 1893

L, 52103

EXPOSITION

les Mercredi 6 et Jeudi 7 Décembre

DE 1 HEURE A 5 HEURES

H. CAMPAGNE
9, rue du Trésor, 9

GEORGES PETIT
12, rue Godot-de-Mauroi

TABLEAUX

MUNKACSY (de)

1 — *Le Christ devant Pilate.*

Étude ayant servi à la composition de son grand tableau.
Signé à gauche.

Toile. Haut., 87 cent.: larg., 116 cent.

COROT

2 — *Étang de Ville-d'Avray.*

Signé à gauche.

Toile. Haut., 26 cent.; larg., 36 cent.

GOUPIL (L.)

3 — *Tête de jeune femme.*

Portant en haut à gauche le monogramme L. G.

Panneau. Haut., 42 cent.; larg., 34 cent.

GEGERFELT (de)

4 — *Lisière de bois, en hiver.*

Signé à gauche.

Panneau. Haut., 54 cent.; larg., 96 cent.

TAPISSERIES

5 — Une tapisserie à grands personnages, sans bordure.

Haut., 2 m. 90.; larg., 2 m. 25.

6 — Une tapisserie à personnages, sans bordure.

Haut., 2 m. 75.; larg., 2 m. 67.

7 — Une grande tapisserie à personnages, sans bordure.

Haut., 2 m. 83.; larg., 3 m. 30.

8 — Une grande tapisserie à personnages, avec belle bordure rapportée sur les côtés.

Haut., 2 m. 75.; larg., 5 m. 40.

9 — Un fragment de tapisserie, un personnage.

Haut., 2 m. 52.; larg., 0 m. 82.

CLAUSES ET CONDITIONS DE LA VENTE

1° Ces marchandises seront vendues au plus offrant et dernier enchérisseur, livrables dans les Magasins où elles se trouvent, visibles trois jours avant la vente. Aussi les acquéreurs ne pourront-ils prétendre à aucune réclamation pour quelque cause que ce soit ;

2° Les enchères seront fixées au moment de la vente ;

3° L'adjudicataire paiera comptant, sans escompte, chez le Courtier, 9, rue du Trésor, en prenant livraison, le principal, ainsi que les frais réglés à 1 fr. 15 c. par 100 fr., soit 15 c. pour droits d'enregistrement et pour courtage ;

4° Faute par l'adjudicataire de prendre livraison dans les trois jours de la vente, la marchandise sera revendue à sa folle enchère, à ses risques et périls, trois jours après la sommation qui lui aura été faite de recevoir et sans qu'il soit besoin de jugement ;

5° Les frais de magasinage sont dus à partir du cinquième jour de la vente ;

6° Aucune réclamation, pour quelque cause que ce soit, ne sera acceptée après la livraison des marchandises.

Signé : **H. CAMPAGNE**

Courtier de Marchandises, Assermenté au Tribunal
de Commerce de la Seine,
9, rue du Trésor,
(26, rue Vieille-du-Temple).

Paris, le 6 Décembre 1893.

PARIS. — IMP. GEORGES PETIT, 12, RUE GODOT-DE-MAUROI. — 63-93.